

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Agence de financement des infrastructures  
de transport de France (AFITF)

### Décision du 27 avril 2010 portant délégation de signature

NOR : DEVT1012002S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président du conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF),

Vu le décret n° 2004-1317 du 26 novembre 2004 modifié relatif à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF),

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est accordée à M. Jean-Claude PARAVY, secrétaire général de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), à l'effet de signer, au nom de l'AFITF, les correspondances, actes, décisions, conventions, contrats et marchés, les mandats et toutes autres pièces relevant des attributions, responsabilités, pouvoirs et missions conférés au président du conseil d'administration de l'AFITF par le décret n° 2004-1317 modifié susvisé, à l'exclusion des délibérations du conseil d'administration.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 27 avril 2010.

*Le président du conseil d'administration  
de l'Agence de financement des infrastructures  
de transport de France,*

G. LONGUET